© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

besoin d aide

Par Profil supprimé Postée le 28/02/2012 20:06

> Bonjour,
> ma soeur de 32 ans est héroïnomane depuis maintenant 15 ans. Maman d une petite fille de 8 ans, elle vit chez ma mère.
> Mensonges, vols... sont notre quotidien. Quand la situation s'envenime, ma soeur semble faire des efforts pour s'en sortir, mais au bout de quelques mois, nous nous apercevons que rien n'a changé.
> Nous sommes tous désespérés et à bout, toutes nos démarches pour l'aider à s'en sortir ont échouées.
> Que puis je faire pour soutenir ma mère qui un jour ou l'autre sombrera dans la dépression?
> Comment protéger ma nièce psychologiquement et légalement? Faut il lui dire la vérité?
> L'emmener voir un pédopsychiatre? Peut on éventuellement devenir ses tuteurs afin qu'elle ne se retrouve pas placée en cas de problème?
> J'attends énormément de vos réponses et vous remercie par avance.
> Salutations.

Mise en ligne le 29/02/2012

Bonjour,

Lorsque l'on fait partie de l'entourage d'une personne toxicomane, il y a la possibilité d'être soutenu dans un centre de soins spécialisés en toxicomanie. L'accueil et le suivi y sont gratuits et confidentiels, et vous trouverez leurs coordonnées ci-dessous.

Concernant votre nièce, le fait que sa mère soit toxicomane ne veut pas forcément dire qu'elle est en souffrance. Toutefois, si vous pensez que cela est le cas, vous pouvez en effet lui faire rencontrer un pédopsychiatre. Le sujet de la toxicomanie n'a pas besoin d'être abordé avec elle pour pouvoir lui expliquer que sa maman est "malade". Si toutefois vous deviez ne pas vous sentir à l'aise pour lui expliquer cela, un pédopsychiatre sera plus à même de pouvoir le faire.

Concernant le fait de devenir sa tutrice, il faudrait pour cela qu'une réelle mise en danger soit avérée, et ainsi qu'une décision de justice vienne nommer un tuteur. Sachez cependant que la toxicomanie n'est pas à elle seule une raison suffisante pour retirer la responsabilité parentale d'un enfant. N'hésitez pas là non plus à aborder ce sujet avec l'équipe professionnelle du lieu dont vous avez maintenant les coordonnées.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

Centre d'addictologie de l'Ain - Association Addictions France 01

114 bis, boulevard de Brou
01000 BOURG EN BRESSE

Tél : 04 74 23 36 61
Site web : addictions-france.org/
Secrétariat : Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h
Accueil du public : Lundi et mardi de 8h15 à 17h30, mercredi et jeudi de 8h15 à 17h et le vendredi de 8h15 à 16h

Voir la fiche détaillée